

Département de Vaucluse

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE LE BARROUX

SEANCE DU 20 DEMBRE 2023

Nombres de Membres

En Exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation :  
14/12/2023

Date de l'affichage de la  
délibération : 04/01/2024

**Objet : Mise en Vente  
d'un bien immobilier du  
domaine privé  
communal suite à  
déclassement.**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le 20 DECEMBRE à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Du Conseil à la mairie de LE BARROUX, sous la Présidence de Bernard MONNET, Maire de la commune LE BARROUX.

Étaient présents: BATAILLER Bruno, BERTHOMIER Line, D'OLLONE Brigitte, GRILLET Gilles, D'OLLONE Brigitte, LARTIGUE Marc, MARIN Jean-Philippe, MARIN Véronique, MENEGATTI Pascal, MONNET Bernard, RIME Fabien, THEOULLE Myriam VANONI Patricia

Absents excusés ayant donné pouvoir : DARUD Gilbert, ISNARD Maurane, PICARD Pascale.

Secrétaire nommé : LARTIGUE Marc.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal,

**Vu** la délibération DE 2023-09-05 du 28 Septembre 2023 ayant autorisé la désaffectation et le déclassement dans le domaine privé communal du bien, sis 03 Place de La Barbière à LE BARROUX, cadastré AR N°178 qui se compose d'un bâtiment sur une parcelle de 725 m2.

**Vu** les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

**Vu** les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :  
Que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

**Considérant** que l'immeuble sis 03 Place de La Barbière à LE BARROUX est incorporé au domaine privé de la commune par délibération DE 2023-09-05 du 28 Septembre 2023

**Considérant** que la mise en cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

**Considérant** qu'il y a lieu de demander le changement d'usage des locaux administratifs en habitation exclusivement,

**Considérant** que la valeur vénale du bien sis 03 Place de La Barbière doit être à hauteur du prix du marché actuel ;

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** la mise en vente du bien sis 03 Place de La Barbière LE BARROUX portant la désignation cadastrale AR N°178,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander le changement de destination de l'intégralité du bâtiment en vue d'habitation exclusivement,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire au recours à la procédure de vente amiable par un tiers, agences immobilière par tous moyens de vente,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure pour le bien visé ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires, notamment, le mandatement d'agences immobilières pour la vente du bien.

Le Secrétaire de séance,  
Marc LARTIGUE



Le Maire, Bernard MONNET

